

---

États financiers consolidés de  
**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**

---

31 mars 2020

---

---

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État consolidé des résultats	5 - 6
État consolidé du surplus cumulé	7
État consolidé de la situation financière	8
État consolidé de l'investissement net en immobilisations	9
État consolidé de la variation de l'actif (dette) net(te)	10
État consolidé des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 23

---

## **Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière**

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil ») et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et ont été approuvés par la Cheffe et les conseillers.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux exigences en matière de rapports financiers stipulées au guide de présentation des rapports de Services aux Autochtones Canada et ainsi, incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et jugements de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la haute direction assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés.

Le Conseil rencontre périodiquement la haute direction ainsi que les auditeurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant, conformément aux normes canadiennes d'audit et expriment leur opinion sur les états financiers consolidés. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès à la gestion financière de la Première Nation Abitibiwinni et les rencontrent lorsque nécessaire.



Pour : Le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Le 7 décembre 2020

## Rapport de l'auditeur indépendant

À la Cheffe et conseillers de  
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et les états consolidés des résultats, du surplus cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de l'actif (dette) net (te) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, du surplus cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de l'actif (dette) net (te) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation – Informations financières non exigées par les NCSP

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers consolidés, certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les NCSP. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à la page 6, portent sur l'état consolidé des résultats de l'exercice. Le Conseil a également choisi de présenter un état consolidé de l'investissement net en immobilisations à la page 9. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

<sup>1</sup>

Le 7 décembre 2020

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112314

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**

**État consolidé des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b> \$	2019 \$
<b>Revenus</b>		
S.A.C. – Lettre de revue	<b>(48 510)</b>	75 511
S.A.C. – Contribution globale	<b>6 428 837</b>	4 378 110
S.A.C. – Contribution préétablie	<b>458 841</b>	376 395
S.A.C. – Contribution fixe	<b>3 313 675</b>	1 825 905
S.A.C. – Contribution souple	<b>2 170 904</b>	562 928
S.A.C. – Subvention	<b>94 604</b>	125 273
S.A.C. – (Surplus à rembourser)	-	(10 607)
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé)	<b>2 422 214</b>	2 177 711
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – Lettre de revue	<b>(10 458)</b>	-
S.A.C. – D.G.S.P.N.I. (Santé) – (Surplus à rembourser)	<b>(12 389)</b>	(1 943)
C.D.R.H.P.N.Q.	<b>413 894</b>	418 388
Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	<b>335 991</b>	-
Conseil en Éducation des Premières Nations	<b>963 169</b>	952 816
Contributions des usagers	<b>54 740</b>	77 130
C.S.S.S.P.N.Q.L.	<b>5 942</b>	43 436
Déneigement	<b>11 875</b>	19 035
Inscriptions et commandites	<b>118 836</b>	85 052
Location	<b>140 447</b>	47 909
Ministère de la Culture et des Communications	<b>10 000</b>	7 500
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	<b>132 000</b>	152 000
Québec en forme	<b>52 000</b>	69 000
Ressources Naturelles Canada	-	12 500
Revenus de loyers	<b>596 986</b>	589 499
Revenus d'administration	<b>1 001 716</b>	691 830
Revenus d'intérêts	<b>16 744</b>	6 064
Revenus de dividendes	<b>8 485</b>	20 065
Revenus de levée de fonds	-	1 784
Revenus divers et revenus de négociations avec des sociétés minières	<b>4 711 540</b>	1 418 127
Secrétariat aux affaires autochtones	<b>387 952</b>	183 209
Sécurité publique Canada	<b>267 150</b>	260 000
Sécurité publique du Québec	<b>420 952</b>	328 040
Utilisation de la réserve de remplacement	<b>27 575</b>	-
Société canadienne d'hypothèques et de logement	<b>400 777</b>	196 590
Société canadienne d'hypothèques et de logement – Lettre de revue	<b>16 650</b>	-
Société de crédit commercial autochtone	-	33 000
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	<b>600</b>	31 079
(Perte) gain à la réévaluation de la juste valeur des placements cotés	<b>(306 500)</b>	111 500
Gain sur radiation d'une dette à long terme	-	1 901 857
Revenus reportés de l'année précédente	<b>1 515 170</b>	2 335 896
Revenus reportés à l'année suivante	<b>(3 270 009)</b>	(1 515 170)
Vente de biens	<b>3 862 165</b>	3 636 795
	<b>26 714 565</b>	21 624 214

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni****État consolidé des résultats**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b> \$	2019 \$
<b>Dépenses</b>		
Politique	<b>475 070</b>	439 554
Administration	<b>2 165 481</b>	1 553 672
Éducation	<b>3 015 809</b>	2 203 170
Santé et services de première ligne	<b>3 788 522</b>	2 685 286
Travaux publics	<b>1 598 237</b>	1 347 344
Formation, emploi et développement social	<b>1 743 755</b>	1 450 370
Développement économique	<b>395 976</b>	243 901
Sécurité publique	<b>500 454</b>	441 471
Habitation	<b>1 205 872</b>	1 119 159
Territoire et environnement	<b>371 966</b>	373 112
Autres	<b>4 659 173</b>	4 053 833
	<b>19 920 315</b>	15 910 872
<b>Surplus courant</b>	<b>6 794 250</b>	5 713 342

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**CONCILIATION AUX FINS DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DE S.A.C.**

	<b>2020</b> \$	2019 \$
<b>Surplus courant</b>		
Produit de la dette à long terme	<b>6 794 250</b>	5 713 342
Remboursement de la dette à long terme	<b>23 600</b>	2 043 918
Gain sur radiation d'une dette à long terme	<b>(419 119)</b>	(1 114 364)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>-</b>	(1 901 857)
	<b>(3 607 033)</b>	(3 440 283)
<b>SURPLUS COURANT AUX FINS DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS DE S.A.C.(1)</b>	<b>2 791 698</b>	1 300 756

(1) Le surplus courant avant amortissement est de 4 026 529 \$ (2 410 268 \$ au 31 mars 2019).

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni****État consolidé du surplus cumulé**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b> \$	2019 \$
Solde au début	<b>1 206 916</b>	(1 275 531)
Surplus courant	<b>6 794 250</b>	5 713 342
Transfert à l'état de l'investissement net en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(3 607 033)</b>	(3 440 283)
Amortissement des immobilisations corporelles et autres	<b>1 234 831</b>	1 157 541
Produit de la dette à long terme	<b>23 600</b>	2 043 918
Gain sur radiation d'une dette à long terme	-	(1 901 857)
Remboursement de la dette à long terme	<b>(419 119)</b>	(1 114 364)
Ajustements – Lettre de revue S.A.C.	<b>47 188</b>	(17 660)
Ajustements des fonds réservés – Article 95	<b>(11 379)</b>	41 810
Solde à la fin	<b>5 269 254</b>	1 206 916

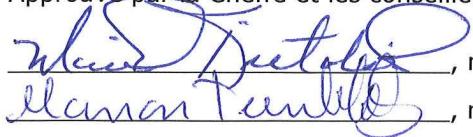
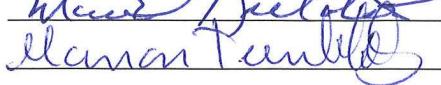
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé de la situation financière**  
au 31 mars 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Encaisse		<b>4 751 264</b>	2 025 103
Débiteurs	3	<b>5 391 300</b>	2 938 489
Stocks		<b>78 574</b>	78 574
Placements	4	<b>896 288</b>	723 519
Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions	5	<b>593 058</b>	584 548
		<b>11 710 484</b>	6 350 233
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>			
Créditeurs et charges à payer		<b>1 927 809</b>	2 211 093
Revenus reportés	10	<b>3 270 009</b>	1 515 170
Contributions à rembourser	7	<b>14 332</b>	98 272
Dette à long terme	11	<b>5 784 861</b>	6 259 401
		<b>10 997 011</b>	10 083 936
<b>ACTIF (DETTE) NET(TE)</b>		<b>713 473</b>	(3 733 703)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Frais payés d'avance		<b>165 502</b>	4 043
Immobilisations corporelles	6	<b>26 788 165</b>	24 415 962
		<b>26 953 667</b>	24 420 005
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	8	<b>27 667 140</b>	20 686 302

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par la Cheffe et les conseillers

 , membre du conseil  
 , membre du conseil

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé de l'investissement net en immobilisations**  
Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b> \$	2019 \$
<b>INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS AU DÉBUT</b>	<b>18 206 564</b>	14 874 118
Plus :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 607 033	3 440 283
Remboursement de la dette à long terme	419 119	1 114 364
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	600	31 079
Gain sur radiation d'une dette à long terme	-	1 901 857
Remboursement de la dette P.A.R.E.L.	79 018	77 401
	<b>4 105 770</b>	6 564 984
Moins :		
Produit de la dette à long terme	23 600	2 043 918
Amortissement des immobilisations corporelles	1 234 831	1 109 512
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	600	79 108
	<b>1 259 031</b>	3 232 538
<b>INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS À LA FIN</b>	<b>21 053 303</b>	18 206 564

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé de la variation de l'actif (dettes) net(te)**  
Exercice terminé le 31 mars 2020

	<b>2020</b> \$	2019 \$
<b>SURPLUS COURANT</b>	<b>6 794 250</b>	5 713 342
<b>VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 607 033)	(3 440 283)
Produit à la disposition des immobilisations	600	79 108
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(600)	(31 079)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 234 831</b>	1 109 512
	<b>(2 372 202)</b>	(2 282 742)
<b>VARIATION DES AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Variation des frais payés d'avance	<b>(161 459)</b>	31 819
<b>VARIATION DES SURPLUS ET RÉSERVES</b>		
Variation des surplus et réserves	63 250	26 257
Variation du surplus en fiducie	8 510	9 663
Variation de la dette P.A.R.E.L.	79 018	77 401
Ajustements des fonds réservés – Article 95	(11 379)	41 810
Ajustements – Lettre de revue S.A.C.	47 188	(17 660)
	<b>186 587</b>	137 471
<b>VARIATION DE LA DETTE NETTE</b>	<b>4 447 176</b>	3 599 890
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT</b>	<b>(3 733 703)</b>	(7 333 593)
<b>ACTIF (DETTE) NET(te) À LA FIN</b>	<b>713 473</b>	(3 733 703)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**

**État consolidé des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2020

	Notes	2020	2019
		\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>			
Surplus courant		<b>6 794 250</b>	5 713 342
Éléments sans effet sur la trésorerie		<b>1 234 831</b>	1 109 512
Amortissement des immobilisations corporelles		<b>(600)</b>	(31 079)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		<b>-</b>	(1 901 857)
Gain sur radiation d'une dette à long terme		<b>306 500</b>	(111 500)
Perte (gain) à la réévaluation de la juste valeur des placements cotés		<b>8 334 981</b>	4 778 418
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	13	<b>(1 226 659)</b>	836 140
		<b>7 108 322</b>	5 614 558
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		<b>(3 607 033)</b>	(3 440 283)
Variation de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions		<b>(8 510)</b>	(20 561)
Variation des placements		<b>(479 269)</b>	(152 019)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		<b>600</b>	79 108
		<b>(4 094 212)</b>	(3 533 755)
<b>Activités de financement</b>			
Variation de l'emprunt bancaire		<b>-</b>	(404 453)
Ajustement des fonds réservés – Article 95		<b>(11 379)</b>	41 810
Variation du surplus en fiducie		<b>8 510</b>	9 663
Variation de la réserve de remplacement – Article 95		<b>63 250</b>	15 359
Variation du surplus d'opération réservé – Article 95		<b>-</b>	10 898
Produit de la dette à long terme		<b>23 600</b>	2 043 918
Variation de la dette P.A.R.E.L.		<b>79 022</b>	77 401
Remboursement de la dette à long terme et de la dette P.A.R.E.L.		<b>(498 140)</b>	(1 191 761)
Ajustements – Lettre de revue		<b>47 188</b>	(17 660)
		<b>(287 949)</b>	585 175
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<b>2 726 161</b>	2 665 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		<b>2 025 103</b>	(640 875)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>		<b>4 751 264</b>	2 025 103

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 13.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2020

---

### 1. Description de la Première Nation

La Première Nation est une entité légale non incorporée comme il est défini dans la *Loi sur les Indiens*. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

### 2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux gouvernements locaux et émis par le conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Les principes de la comptabilité par fonds ont été utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les comptes sont classés dans les fonds conformément aux exigences spécifiées, activités et objectifs. La méthode de comptabilité d'exercice est suivie pour la constatation des revenus et dépenses

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

#### *Périmètre de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de sa filiale détenue à 76 %, Gazonord inc. Puisque la filiale ne rencontre pas tous les critères d'une entreprise publique au sens des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, elle a été consolidée à 100 %. Les transactions conclues entre ces deux entités ainsi que leurs comptes réciproques ont été éliminés.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont composées de toutes les immobilisations comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé à partir de leur mise en service en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Bâtiments	Dégressif	2,5 %
Maisons résidentielles	Linéaire	25 ans
Matériel roulant	Dégressif	10 à 20 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Réseau routier	Dégressif	5 %
Systèmes sanitaires	Dégressif	2,5 %

#### *Constatation des revenus*

Pour la Première Nation, les revenus sont enregistrés dans la période spécifiquement prévue selon les ententes de financement avec les différentes agences gouvernementales et autres organismes. Le financement reçu d'avance aux dépenses encourues est reporté à l'année suivante. Les revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Pour sa filiale Gazonord inc., les revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les marchandises sont expédiées aux clients ou lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

**2. Méthodes comptables (suite)***Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la durée de vie utile des actifs à long terme, les revenus reportés et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

*Revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles*

Les revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations corporelles lorsque les dépenses sont engagées, à condition que la Première Nation réponde aux critères d'admissibilité.

*Produits à la cession d'immobilisations corporelles*

Les produits à la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations destinées à la vente sont enregistrés dans l'investissement net en immobilisations.

*Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'acquisition, les coûts de transformation et les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les achats présentés dans l'état consolidé des résultats incluent le coût des stocks comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les produits correspondants sont comptabilisés. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour ramener ceux-ci à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charges dans la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges dans le coût des ventes au cours de la période où la reprise a lieu.

*Placements*

Les placements dans les entités non cotées sont comptabilisés au coût d'acquisition et les placements dans les entités cotées sont comptabilisés à la juste valeur marchande.

*Régime de retraite*

Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la dépense de retraite.

Le régime de retraite est un régime multi-employeurs à prestations déterminées et est comptabilisé à ce titre comme un régime à cotisations déterminées.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni****Notes complémentaires**

31 mars 2020

**2. Méthodes comptables (suite)***Emprunts*

Les emprunts assortis de conditions avantageuses sont présentés à la valeur nominale, diminuée du montant de la subvention.

**3. Débiteurs**

	<b>2020</b> \$	2019 \$
À recevoir de S.A.C.	<b>1 283 121</b>	741 678
À recevoir de S.A.C. – D.G.S.P.N.I.	<b>320 151</b>	252 133
À recevoir de la C.S.S.S.P.N.Q.L.	<b>4 344</b>	26 062
À recevoir de la SCHL	<b>87 692</b>	28 035
À recevoir de la Sécurité Publique du Québec	<b>262 242</b>	87 890
À recevoir de la Société de crédit commercial autochtone	<b>-</b>	298 657
À recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	<b>107 302</b>	100 922
À recevoir du CPE Mokaam	<b>600</b>	1 600
À recevoir du C.D.R.H.P.N.Q.	<b>19 287</b>	137 915
À recevoir du Ministère de la Culture et des Communications	<b>6 613</b>	8 363
À recevoir du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	<b>33 000</b>	53 000
À recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones	<b>664 782</b>	363 828
Loyers à recevoir – Article 95	<b>168 075</b>	193 183
Loyers à recevoir – autres	<b>306 324</b>	317 048
Taxes de vente à recevoir	<b>64 568</b>	24 049
Autres comptes à recevoir	<b>2 252 813</b>	517 917
	<b>5 580 914</b>	3 152 280
Provision pour créances douteuses	<b>(189 614)</b>	(213 791)
	<b>5 391 300</b>	2 938 489

**4. Placements**

	<b>2020</b> \$	2019 \$
Groupe Forestier CFOR inc. (détenue à 27,5 %) – 55 actions ordinaires	<b>60 000</b>	60 000
Karora Resources inc. – cotés, 1 000 000 actions (700 000 actions en 2019)	<b>310 000</b>	357 000
Sphinx Resources Ltd – cotés, 100 000 actions (100 000 actions en 2019)	<b>1 500</b>	4 500
Sayona Mining Ltd – cotés, 27 000 000 actions	<b>220 000</b>	-
Certificats de placements garantis, 0,75 %	<b>304 788</b>	302 019
	<b>896 288</b>	723 519

**5. Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions**

	<b>2020</b> \$	2019 \$
Surplus en fiducie	<b>390 856</b>	382 346
Surplus d'opération réservé	<b>202 202</b>	202 202
	<b>593 058</b>	584 548

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni****Notes complémentaires**

31 mars 2020

**5. Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions (suite)**

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être placé pour la réserve de remplacement dans un compte de banque distinct et/ou investi uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placé de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Cependant, le Conseil n'a pas placé ce montant tel que requis. Le montant ainsi placé aurait dû s'élever à 751 524 \$ en 2020 (688 274 \$ en 2019).

**6. Immobilisations corporelles**

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	<b>9 154</b>	-	<b>9 154</b>	9 154
Bâtiments	<b>20 908 151</b>	<b>7 107 274</b>	<b>13 800 877</b>	5 640 853
Maisons résidentielles	<b>16 329 317</b>	<b>10 872 038</b>	<b>5 457 279</b>	5 927 518
Matériel roulant	<b>1 749 809</b>	<b>910 776</b>	<b>839 033</b>	423 818
Mobilier et équipement	<b>4 183 046</b>	<b>3 339 828</b>	<b>843 218</b>	710 297
Réseau routier	<b>1 509 936</b>	<b>1 024 354</b>	<b>485 582</b>	516 702
Systèmes sanitaires	<b>5 480 846</b>	<b>1 925 944</b>	<b>3 554 902</b>	3 662 638
Immobilisation en cours	<b>1 798 120</b>	-	<b>1 798 120</b>	7 524 982
	<b>51 968 379</b>	<b>25 180 214</b>	<b>26 788 165</b>	24 415 962

**7. Contributions à rembourser**

	2020	2019
	\$	\$
Patrimoine Canada	-	56 162
S.A.C.	-	17 443
S.A.C. – D.G.S.P.N.I.	<b>14 332</b>	24 667
	<b>14 332</b>	98 272

**8. Excédent cumulé**

	2020	2019
	\$	\$
Surplus d'opération réservé	<b>202 202</b>	202 202
Surplus en immobilisations	<b>21 053 303</b>	18 206 564
Surplus en fiducie	<b>390 857</b>	382 346
Réserve de remplacement – Article 95 (note 14)	<b>751 524</b>	688 274
Surplus cumulé	<b>5 269 254</b>	1 206 916
	<b>27 667 140</b>	20 686 302

**9. Emprunt bancaire**

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel (2,95 % au 31 mars 2020) majoré de 1,15 %, disponible jusqu'à concurrence de 400 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens et sur des placements garantis d'une valeur comptable de 304 788 \$. Au 31 mars 2020, aucun montant n'était utilisé (aucun montant au 31 mars 2019). La date du prochain renouvellement est le 31 juillet 2020.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**

**Notes complémentaires**

31 mars 2020

---

**10. Revenus reportés**

	<b>2020</b> \$	2019 \$
Planification communautaire globale	<b>37 075</b>	5 340
Projet négociation avec les mines	-	94 159
Développement professionnel et institutionnel	<b>225 411</b>	161 318
Secrétariat condition féminine – Contrer la violence conjugale	<b>92 000</b>	46 000
Programme DPI – HRMS	-	8 767
Programme DPI – Printboss	-	600
Programme DPI – Échelle salariale	-	63 370
Programme DPI – Punch-clock	<b>9 161</b>	46 225
Négociation minière Sayona	<b>40 453</b>	-
CEPN – Soutien à l'amélioration continue des écoles	<b>21 439</b>	-
Programme – Santé maternelle et infantile	<b>19 100</b>	14 119
Programme – Sida	<b>49 296</b>	6 322
Principe de Jordan	<b>227 493</b>	171 894
Programme – IDA condition physique	<b>620</b>	20 571
Programme – Diabète	<b>44 442</b>	26 438
Programme – Syndrome Alcoolisme Fœtal	<b>19 390</b>	8 957
Transport médical (S.S.N.A.)	<b>12 160</b>	-
Kike8in Mikana – Chemin de guérison	<b>28 127</b>	-
Soins à domicile	<b>101 866</b>	34 654
Projet Hépatite C – Rencontre Santé Canada	<b>50 903</b>	37 120
Programme Prévention suicide	<b>2 064</b>	6 163
Service de première ligne – Services sociaux (implantation)	<b>249 021</b>	342 546
Gestion du Centre de Santé Pikogan	<b>75 611</b>	-
Projet Avenir d'enfants	-	18 200
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPAR)	<b>292 483</b>	137 564
Projet non récurrent – GILHEAD Hépatite C	<b>43 719</b>	47 895
Programme CHMT – Projet présence communautaire	<b>2 236</b>	5 361
Programme Guérisseur traditionnel	<b>21 505</b>	10 487
Emploi et dév. Social – Réaménagement de la cour des aînés	-	23 665
Prévention des Opioïdes et speed	<b>21 983</b>	-
Dépenses en immobilisations DGSPNI	<b>75 000</b>	-
Réfection de la rue Tom Rankin	<b>344 841</b>	-
Plan d'investissement en immobilisations	<b>27 706</b>	-
SAC – Programme Pré-employabilité	-	131 370
FRC	<b>110 966</b>	18 994
FRC – Jeunesse	<b>12 405</b>	-

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni****Notes complémentaires**

31 mars 2020

**10. Revenus reportés (suite)**

	<b>2020</b> \$	2019 \$
Rénovation 10 maisons	<b>152 275</b>	-
Projet construction d'un sixplex 2019-2020	<b>739 635</b>	-
Culture, Patrimoine et Territoire SAA-FIA	<b>100 684</b>	-
Ressources Naturelles Canada – Projet Caribou	<b>18 939</b>	-
Tournoi – Hockey mineur	-	27 071
	<b>3 270 009</b>	1 515 170

**11. Dette à long terme**

	<b>2020</b> \$	2019 \$
Emprunt, 2,70 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2036 par mensualités de 593 \$, intérêts compris	<b>90 850</b>	95 448
Emprunt, 1,39 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2036 par mensualités de 1 404 \$, intérêts compris	<b>230 290</b>	243 833
Emprunt, 2,41 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2034 par mensualités de 4 752 \$, intérêts compris	<b>646 212</b>	687 168
Emprunt, 1,30 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2031 par mensualités de 957 \$, intérêts compris	<b>108 472</b>	118 473
Emprunt, 6,00 %	-	100 034
Emprunt, 1,69 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2028 par mensualités de 263 \$, intérêts compris	<b>22 026</b>	24 782
Emprunt, 1,69 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 491 \$, intérêts compris	<b>51 249</b>	56 210
Emprunt, 1,67 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2038 par mensualités de 803 \$, intérêts compris	<b>148 555</b>	155 646
Emprunts, 1,31 à 7,25 %, garantis par S.A.C., remboursables jusqu'en 2021 à 2040 par mensualités de 290 \$ à 2 300 \$, intérêts compris	<b>642 700</b>	708 884
Emprunt à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (P.A.R.E.L.)*	<b>84 085</b>	139 507
Emprunt, 1,04 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2022 par mensualités de 897 \$, intérêts compris	<b>11 596</b>	22 185
Emprunt, 1,05 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2040 par mensualités de 591 \$, intérêts compris	<b>110 633</b>	116 389
Emprunt, 1,21 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2042 par mensualités de 2 970 \$, intérêts compris	<b>665 344</b>	692 750

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2020

---

### 11. Dette à long terme (suite)

	2020 \$	2019 \$
Emprunt, 1,03 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 438 \$, intérêts compris	<b>47 515</b>	52 251
Emprunt, 1,03 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par mensualités de 904 \$, intérêts compris	<b>98 144</b>	107 926
Emprunt, taux préférentiel (2,95 % au 31 mars 2020) majoré de 1,25 %	-	80 000
Emprunt, 2,39 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2038 par mensualités de 439 \$, intérêts compris	<b>76 258</b>	79 668
Emprunt, 5,88 %	-	27 315
Emprunt du Fonds des Bandes, sans modalités de remboursement	<b>50 000</b>	50 000
Emprunt, 6,00 %, garanti par une entente tripartite sur l'universalité des biens meubles et immeubles et par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens mobiliers, remboursable sur une période de 10 ans, par versements semestriels de 60 557 \$, intérêts compris, débutant 6 mois après le dernier déboursé	<b>900 932</b>	900 932
Emprunt, 7,00 %, remboursable en un versement unique en 2021	<b>1 800 000</b>	1 800 000
	<b>5 784 861</b>	6 259 401
Tranche à court terme	<b>2 069 867</b>	3 040 096
	<b>3 714 994</b>	3 219 305

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	2 069 867
2022	267 786
2023	274 249
2024	280 038
2025	288 764

\* Sous ce programme, une entente a été conclue entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant une contribution pour les rénovations majeures pour les maisons sur la réserve.

Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 3 ans ou 5 ans par des remises gracieuses. Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts).

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni****Notes complémentaires**

31 mars 2020

**12. Excédent cumulé**

Les surplus, tels que présentés en date du 31 mars 2020, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers par les Services aux Autochtones Canada (S.A.C.), Services aux Autochtones Canada – Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (S.A.C. – D.G.S.P.N.I.) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours (résultats ou réserves) tel qu'indiqué par S.A.C. ou SCHL.

**13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie**

	<b>2020</b> \$	2019 \$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	<b>(2 452 811)</b>	1 306 192
Stocks	-	(11 125)
Frais payés d'avance	<b>(161 459)</b>	31 819
Créditeurs et charges à payer	<b>(283 288)</b>	415 659
Revenus reportés	<b>1 754 839</b>	(820 726)
Contributions à rembourser	<b>(83 940)</b>	(85 679)
	<b>(1 226 659)</b>	836 140
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		
Encaisse	<b>4 751 264</b>	2 025 103

**14. Réserve de remplacement – Article 95**

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement, plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital.

	<b>2020</b> \$	2019 \$
<i>Solde au début</i>		
Solde au début	<b>688 274</b>	672 915
<i>Plus :</i>		
Ajustement de la SCHL	<b>11 379</b>	(52 708)
Allocation de l'exercice	<b>79 446</b>	68 067
<i>Moins :</i>		
Retrait de la réserve de remplacement	<b>27 575</b>	-
<i>Solde à la fin</i>	<b>751 524</b>	688 274

**15. Régime de retraite**

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le Régime des Bénéfices Autochtone. Les contributions pour les autochtones sont de 6,25 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Pour les non-autochtones, les contributions sont de 4,6 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage.

Également, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 9,5 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage. Pour les non-autochtones, les contributions sont de 8 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage.

Le montant total des frais de pension comptabilisés à titre de dépense au cours de l'exercice est de 430 863 \$ (343 955 \$ au 31 mars 2019).

**16. Instruments financiers***Justes valeurs*

Les justes valeurs des débiteurs, de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions, des créateurs et charges à payer et des contributions à rembourser correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement dans Groupe Forestier CFOR inc. n'a pu être déterminée puisqu'il ne s'agit pas d'une société publique. La juste valeur des certificats de placements garantis est égale au coût et les justes valeurs des placements cotés ont été déterminées en fonction de leur cote boursière au 31 mars 2020.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêt que la Première Nation estime pouvoir obtenir actuellement pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme s'élève approximativement à 5 300 542 \$ au 31 mars 2020 (5 650 472 \$ au 31 mars 2019).

La juste valeur des prêts P.A.R.E.L et celle de l'emprunt du Fonds des Bandes n'ont pu être déterminées, car ceux-ci ne portent pas intérêt ou leur date d'échéance n'est pas fixée.

*Risque de crédit*

La Première Nation consent du crédit à ses locataires dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses débiteurs et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

*Risque de taux d'intérêt*

La majorité des dettes à long terme sont à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt n'est pas significatif. Toutefois, le Conseil est sujet à un risque de juste valeur.

**17. Reclassement**

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

## Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

### Notes complémentaires

31 mars 2020

---

## 18. Éventualité

La Première Nation assume une responsabilité solidaire pour un prêt à terme de 210 000 \$ pour la Société de développement économique Amik inc. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2020 est de 210 000 \$.

Toute perte pour cette éventualité, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

## 19. Dépenses par objet

	2020 \$	2019 \$
Salaires et charges sociales	<b>6 156 599</b>	4 665 742
Achats	<b>3 869 626</b>	3 550 208
Activités	<b>260 974</b>	89 421
Allocation à la réserve de remplacement	<b>79 446</b>	68 067
Allocations aux participants	<b>80 395</b>	-
Allocations postsecondaires	<b>178 712</b>	245 846
Allocations – vêtements étudiants	<b>16 902</b>	18 371
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 234 831</b>	1 109 512
Appui au programme	<b>141 373</b>	178 686
Assurances	<b>164 907</b>	147 032
Besoins essentiels	<b>739 138</b>	580 775
Besoins particuliers	<b>1 866</b>	1 320
Bourses	<b>112 100</b>	10 100
Chambres et pensions	<b>1 810</b>	4 970
Contrats	<b>1 092 995</b>	749 557
Contributions de l'employeur au régime d'assurance collective	<b>31 824</b>	28 638
Coût de transport	<b>47 453</b>	55 065
Énergie	<b>240 894</b>	215 027
Entretien et réparations	<b>385 077</b>	381 542
Fournitures médicales	<b>9 657</b>	12 735
Frais bancaires et intérêts de la dette à court terme	<b>41 698</b>	55 535
Frais d'administration	<b>942 698</b>	690 284
Frais de déplacement	<b>195 906</b>	187 714
Frais d'atelier et de formation	<b>176 879</b>	214 162
Frais de traduction	<b>1 238</b>	12 159
Honoraires de consultants	<b>669 786</b>	704 459
Honoraires professionnels	<b>391 068</b>	324 944
Intérêts de la dette à long terme	<b>258 627</b>	110 882
Location	<b>40 471</b>	52 656
Matériel	<b>276 617</b>	117 573
Matériel et équipement	<b>246 708</b>	155 935
Mauvaises créances	<b>55 622</b>	128 802
Papeterie et fournitures de bureau	<b>57 550</b>	37 511
Perdiem établissement	<b>794 832</b>	376 395
Perte découlant d'un vol	<b>243 019</b>	10 000
Programmes	<b>162 813</b>	110 829
Publicité	<b>40</b>	9 310
Services municipaux	<b>61 515</b>	75 930
Télécommunication	<b>91 576</b>	115 333
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (R.B.A.)	<b>180 341</b>	161 097
Trophées et médailles	<b>9 827</b>	1 897
Frais divers	<b>174 905</b>	144 849
	<b>19 920 315</b>	15 910 870

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2020

### 20. Information sectorielle

	Politique		Administration	
	2020	2019	2020	2019
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus :</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>127 500</b>	125 000	<b>1 501 571</b>	1 111 409
Transferts gouvernement provincial	-	-	<b>174 352</b>	88 040
Autres revenus	<b>1 500</b>	5 532	<b>4 156 927</b>	3 161 218
<b>Total revenus</b>	<b>129 000</b>	130 532	<b>5 832 850</b>	4 360 667
<b>Dépenses :</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>337 143</b>	237 532	<b>691 128</b>	451 431
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>35 929</b>	26 353	<b>125 633</b>	93 641
Autres dépenses	<b>101 998</b>	175 669	<b>1 348 720</b>	1 008 600
<b>Total dépenses</b>	<b>475 070</b>	439 554	<b>2 165 481</b>	1 553 672
<b>(Déficit) surplus annuel</b>	<b>(346 070)</b>	(309 022)	<b>3 667 369</b>	2 806 995
Éducation		Santé et services premières lignes		
2020	2019	2020	2019	
\$	\$	\$	\$	
<b>Revenus :</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>3 799 190</b>	3 222 217	<b>3 632 559</b>	3 104 363
Transferts gouvernement provincial	-	4 000	-	43 436
Autres revenus	<b>(21 339)</b>	17 423	<b>782 442</b>	37 821
<b>Total revenus</b>	<b>3 777 851</b>	3 243 640	<b>4 415 001</b>	3 185 620
<b>Dépenses :</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>1 951 572</b>	1 315 555	<b>1 401 881</b>	1 054 706
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>31 882</b>	24 292	<b>149 863</b>	112 885
Autres dépenses	<b>1 032 355</b>	865 157	<b>2 244 271</b>	1 526 239
<b>Total dépenses</b>	<b>3 015 809</b>	2 205 004	<b>3 796 015</b>	2 693 830
<b>Surplus annuel</b>	<b>762 042</b>	1 038 636	<b>618 986</b>	491 790
Travaux publics		Formation, emploi et développement économique		
2020	2019	2020	2019	
\$	\$	\$	\$	
<b>Revenus :</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>4 189 770</b>	1 352 444	<b>1 613 714</b>	1 662 801
Transferts gouvernement provincial	-	23 000	<b>57 942</b>	65 000
Autres revenus	<b>(168 030)</b>	141 853	<b>105 675</b>	(123 318)
<b>Total revenus</b>	<b>4 021 740</b>	1 517 297	<b>1 777 331</b>	1 604 483
<b>Dépenses :</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>331 403</b>	242 575	<b>634 119</b>	584 424
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>291 811</b>	280 352	-	-
Autres dépenses	<b>994 195</b>	842 730	<b>1 109 636</b>	865 946
<b>Total dépenses</b>	<b>1 617 409</b>	1 365 657	<b>1 743 755</b>	1 450 370
<b>Surplus annuel</b>	<b>2 404 331</b>	151 640	<b>33 576</b>	154 113

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2020

### 20. Information sectorielle (suite)

	Développement économique		Sécurité publique	
	2020	2019	2020	2019
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus :</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>120 989</b>	214 692	<b>267 150</b>	260 000
Transferts gouvernement provincial	<b>87 952</b>	33 209	<b>246 600</b>	240 000
Autres revenus	<b>139 033</b>	1 739 851	<b>18 000</b>	54 268
<b>Total revenus</b>	<b>347 974</b>	1 987 752	<b>531 750</b>	554 268
<b>Dépenses :</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>77 038</b>	190 749	<b>302 292</b>	287 893
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>82 057</b>	60 477	<b>19 903</b>	11 355
Autres dépenses	<b>236 881</b>	(7 325)	<b>186 325</b>	150 321
<b>Total dépenses</b>	<b>395 976</b>	243 901	<b>508 520</b>	449 569
<b>(Déficit) surplus annuel</b>	<b>(48 002)</b>	1 743 851	<b>23 230</b>	104 699
<b>Habitation</b>				
<b>Territoire et environnement</b>				
<b>Revenus :</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>1 517 955</b>	174 590	<b>54 560</b>	122 061
Transferts gouvernement provincial	-	-	<b>432 000</b>	279 000
Autres revenus	<b>(246 089)</b>	629 988	<b>(40 327)</b>	30 457
<b>Total revenus</b>	<b>1 271 866</b>	804 578	<b>446 233</b>	431 518
<b>Dépenses :</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>96 390</b>	42 738	<b>204 179</b>	164 694
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>470 238</b>	475 819	<b>3 824</b>	3 797
Autres dépenses	<b>639 244</b>	600 602	<b>164 089</b>	204 863
<b>Total dépenses</b>	<b>1 205 872</b>	1 119 159	<b>372 092</b>	373 354
<b>Surplus (déficit) annuel</b>	<b>65 994</b>	(314 581)	<b>74 141</b>	58 164
<b>Autres</b>				
<b>Total</b>				
<b>Revenus :</b>				
Transferts gouvernement fédéral	-	-	<b>16 824 958</b>	11 349 577
Transferts gouvernement provincial	<b>10 000</b>	7 500	<b>1 008 846</b>	783 185
Autres revenus	<b>4 187 826</b>	3 833 390	<b>8 915 618</b>	9 528 483
<b>Total revenus *</b>	<b>4 197 826</b>	3 840 890	<b>26 749 422</b>	21 661 245
<b>Dépenses :</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>180 499</b>	176 148	<b>6 207 644</b>	4 748 445
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>23 691</b>	20 541	<b>1 234 831</b>	1 109 512
Autres dépenses	<b>4 454 983</b>	3 857 144	<b>12 512 697</b>	10 089 946
<b>Total dépenses *</b>	<b>4 659 173</b>	4 053 833	<b>19 955 172</b>	15 947 903
<b>(Déficit) surplus annuel</b>	<b>(461 347)</b>	(212 943)	<b>6 794 250</b>	5 713 342

\* Les informations sectorielles sont présentées avant l'élimination des revenus et dépenses aux fins de la consolidation.